Zeitschrift: Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

Herausgeber: Association pour la défense des intérêts du Jura

Band: 23 (1952)

Heft: 11

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pierre Péquignat est prisonnier.

Le vieux tribun n'oppose aucune résistance.

Avant le départ du détachement, il donnera à Jeanne la Chausse, servante de l'auberge, quelques graines achetées en route, et quatre pièces de cinq sols « deux pour faire dire deux messes et les autres pour donner pour le nom de Dieu, à l'intention de Notre-Dame des Hermites qu'il lui plût lui accorder la patience ».

De Bellelay, le convoi se rend à Saignelégier. Le lendemain, toutes les mesures sont prises pour assurer l'arrivée des trois Commis à Porrentruy. L'historien Vautrey narre ainsi ce voyage : « Le 2 mai, au matin, les trois commis, étroitement enchaînés, furent extraits de la prison de Saignelégier et prirent, entourés d'une forte escorte, la route de Porrentruy. Péquignat n'avait pas perdu tout espoir : il comptait sur ses braves Ajoulots qui auraient bien vite raison des vingt-quatre soldats qui l'entouraient. Remis en liberté, il mettrait de nouveau au vent la bannière de l'Ajoie et la lutte recommencerait plus acharnée et plus ouverte, jusqu'au jour où lui, Péquignat, chef et maître d'une république libre, irait acclamer au château de Porrentruy le nouveau canton suisse qui était autrefois l'évêché de Bâle... On approchait de Saint-Ursanne : dans quelques heures, on touchait à Courgenay ; et là l'attendaient la délivrance et la liberté ! !

Tout à coup un bruit étrange se fait entendre : Péquignat a reconnu le son du tambour : on voit au loin s'avancer en ordre de bataille, l'arme au bras, un détachement français : deux cents hommes, grenadiers et dragons, à pied et à cheval, marchent sous les ordres du lieutenant-colonel de Châteaurenard ; bientôt ils entourent les prisonniers et reprennent avec eux la route de Porrentruy. Péquignat apprend alors, avec stupeur, l'arrivée des Français dans l'évêché : d'un coup d'œil, il a jugé ces soldats ; il baisse la tête, tout espoir a disparu pour lui. Il passe à Courgenay ; le peuple morne et consterné se tient caché : il craint les baïonnettes françaises. Enfin les lourdes portes du château de Porrentruy roulent sur leurs gonds : Péquignat se trouve en présence du comte de Broglie et de ses officiers accourus pour voir de près cet audacieux vieillard qui depuis dix ans tient tête à l'empereur et à son prince. Puis, cette curiosité française satisfaite, les prisonniers sont conduits au plus sûr des cachots du château. On était au soir du 2 mai 1740. — La révolte n'avait plus de tête ! »

X.

Ce seront les longs mois d'une prison infecte. L'attente, l'espoir ou l'amertume. Le procès : ses interrogatoires pénibles et serrés. Ce sera la condamnation ; ce sera ce matin d'octobre, ce matin de brume et de sang.

Martyrs de plus d'une sainte cause.

Nouveaux morts pour une patrie.

Noms conservés pieusement dans quelques mémoires fidèles.

R. SIMON

ORGANES DE L'ADIJ

Administr. du bulletin : R. STEINER. Resp. de la rédaction : MM. REUSSER et STEINER

Publicité Par l'administration du Bulletin — *Editeur:* Impr. du Démocrate S.A., Delémont

Présid.: F. REUSSER, Moutier, tél. 6 40 07. o Secrét.: R. STEINER, Delémont, tél. 2 15 38

Caissier : H. FARRON, Delémont. tél. 2 14 37

Compte de chèques postaux de l'ADIJ: Delémont, IVa 2086

Abonnement annuel : Fr. 8.— Prix du numéro : Fr. 1.—

Les reproductions de textes ne sont autorisées qu'avec indication de la source